

RAPPORT N°3 : AVENANT N°1 AU CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY DE DÔME

Le Département a souhaité en complément de son intervention à destination des communes à travers le Fonds d'Intervention Communal (FIC) poursuivre et renforcer sa contractualisation avec les intercommunalités dans le cadre des contrats territoriaux de développement durable (CTDD).

Ces contrats doivent permettre l'émergence de projets structurants afin de cibler l'intervention du Département. Ils sont l'expression d'une vision partagée entre le Département et l'intercommunalité. Sur la période allant de 2019 à 2021, le Département et Ambert Livradois Forez avaient retenus conjointement deux projets au contrat initial : Le projet de Maison des services de St Germain l'Herm et le financement des travaux du gîte des Pradeaux.

Au regard des projets inscrits au budget primitif 2021, au regard de la durée du CTDD, le Président propose de ne pas retenir les deux projets initiaux et de modifier par avenant le Contrat de Développement Durable avec le Département du Puy de Dôme.

Dans le respect de l'enveloppe initiale plafonnée à 606 811 €, les nouveaux projets soutenus dans le cadre du CTDD sont :

- La station de carburant de MARAT ;
- L'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire.

Opérations	Calendrier prévisionnel de réalisation	Coût prévisionnel de l'opération HT	Financement envisagé du Département
STATION DE CARBURANTS DE MARAT	2021	395 194 €	118 558 €
ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE	2021	27 992 €	8 960 €
			127 518 €

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- approuver l'avenant n°1 au Contrat Territorial de Développement Durable 2019/2021 ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.